



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

N° DEL 2018.01.31/021

Le **mercredi 31 janvier 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : TRAVAUX 2

Objet : Convention cadre avec EDSB pour l'enfouissement de réseaux de distribution d'électricité.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

Étaient représentés :

Gilles MARTINEZ donne pouvoir à Gérard FROMM;
Mireille FABRE donne pouvoir à Nicole GUERIN;
Manuel ROMAIN donne pouvoir à Ann RASTELLO;
Catherine VALDENNAIRE donne pouvoir à Bruno MONIER;
Florian DAZIN donne pouvoir à Alessandro PICAT RE.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 31

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, FABRE Mireille, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

La commune de Briançon, en vertu de sa compétence « voirie », réalise chaque année différents aménagements de voies dans le but d'améliorer la qualité du paysage urbain et des déplacements, d'organiser le stationnement mais aussi de moderniser les réseaux.

Pour chaque projet prévoyant l'enfouissement du réseau de distribution d'électricité basse tension (BT), une convention est habituellement signée avec EDSB afin de définir les conditions dans lesquelles ces travaux seront réalisés.

EDSB propose de s'engager pour les trois prochaines années aux côtés de la commune sur tous les projets de restructuration et de renforcement du réseau BT, à travers la convention ci-jointe.

Cette convention précise qu'EDSB prendra en charge 15% des dépenses relatives aux interventions de la commune sur le réseau BT, dans la limite d'un plafond annuel défini par son conseil de surveillance.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération ainsi que, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM



CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2018
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
TRAVAUX 2 N° DEL 2018.01.31/021

CONVENTION DE PARTICIPATION À LA
RESTRUCTURATION ET AU
RENFORCEMENT DU RÉSEAU BT

ENTRE

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n°DEL 2018.01.31/021 du 31 janvier 2018.,

D'UNE PART,

ET

Énergie développement services du briançonnais (EDSB), société anonyme d'économie mixte locale, au capital de 8 047 296 euros, dont le siège social est situé à Briançon (05100) Place Médecin Général Blanchard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gap sous le numéro 379 984 735 000 17, et dont le numéro de TVA intra-communautaire est FR 32 379 984 735 représentée par Monsieur Marc PLATON, directeur général et Président du directoire, dûment habilité à cet effet,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Alors que la question de la transition du système de production énergétique est au cœur des débats, il existe un autre enjeu important : la modernisation des réseaux publics de distribution d'électricité.

C'est dans ce contexte qu'EDSB s'engage aux côtés de la commune de Briançon pour la restructuration et le renforcement du réseau BT.

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Afin de soutenir l'action de la commune de Briançon dans la restructuration et le renforcement du réseau BT, EDSB s'engage à prendre en charge financièrement une partie

du montant des travaux dans la limite du plafond maximum annuel défini par le Conseil de Surveillance d'EDSB.

Ce plafond est fixé par le nombre de chantiers examinés dans la note budget annuelle et pour lesquels EDSB prend en charge 15% des dépenses.

ARTICLE 2 - DURÉE ET RENOUELEMENT

Cette convention est signée pour la période 2018-2020.

Elle pourra être renouvelée 2 fois à la demande expresse de l'une ou l'autre des parties par période de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 - AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les contestations qui pourraient s'élever entre l'occupant et la Commune de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 5 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon ;
- **pour la société Énergie développement services du briançonnais (EDSB)** : en son siège social sis à Briançon (05100) Place Médecin Général Blanchard.

Fait en un (1) exemplaire original, à Briançon le

Pour EDSB,
Le Directeur général,
Président du directoire,
Marc PLATON

Pour la commune,
Le Maire,
Gérard FROMM.